UFAP
UNSa Justice

Monsieur Sébastien CAUWEL

Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire

13 Place Vendôme

75042 PARIS Cedex 01

Pantin, le 13 avril 2026

REF: SECRETARIAT/AC/25/13042026

OBJET : Campagne de mobilité des personnels spécialistes et reconnaissance indemnitaire

Monsieur le Directeur Général,

À l'approche de la prochaine campagne de mobilité des personnels spécialistes, l'UFAP UNSa Justice tient à vous interpeller une nouvelle fois sur l'exaspération grandissante de ces personnels, fatigués de voir leurs attentes les plus légitimes systématiquement reléguées au second plan.

Car enfin, pour qu'une campagne de mobilité mérite encore ce nom, faut-il encore qu'elle soit sincère, transparente et complète. Cela impose l'ouverture de l'ensemble des postes vacants de spécialistes. À défaut, il ne s'agit plus d'une campagne de mobilité, mais d'un simple affichage administratif, vidé de tout sens, au détriment d'agents qui aspirent légitimement à un rapprochement familial, à une évolution professionnelle ou, tout simplement, à une reconnaissance concrète de leur engagement.

Sur le terrain, la colère monte. Et elle monte particulièrement chez certains spécialistes, notamment les moniteurs de sport, qui constatent avec amertume que de nombreux postes vacants continuent de ne pas être proposés à la mobilité, pendant que l'administration préfère recourir à des contractuels pour occuper ces fonctions. Pour l'UFAP UNSa Justice, cette méthode est inacceptable.

C'est un très mauvais signal adressé aux personnels titulaires. C'est une négation de leur statut, de leurs compétences, de leur investissement et de leur fidélité à l'institution. À force de contourner les agents au lieu de les reconnaître, l'administration organise elle-même le découragement, la perte d'attractivité et la montée du ressentiment.

L'UFAP UNSa Justice vous rappelle également que les engagements pris concernant la revalorisation du complément forfaitaire des moniteurs de sport restent, à ce jour, lettre morte. Là encore, les personnels attendent, pendant que l'administration diffère, reporte et laisse pourrir une situation devenue incompréhensible. Cette parole non tenue nourrit un profond sentiment d'abandon et de mépris chez des agents pourtant essentiels au fonctionnement des établissements, à l'équilibre de la détention et à l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice.

À l'heure où le pouvoir d'achat est durement frappé, où les contraintes professionnelles ne cessent de s'alourdir et où l'attractivité de ces fonctions est déjà fragilisée, ce retard n'est plus tolérable.

L'UFAP UNSa Justice vous demande donc de prendre sans délai les mesures qui s'imposent : ouvrir l'ensemble des postes vacants à la mobilité des spécialistes et respecter enfin les engagements pris en matière de revalorisation indemnitaire.

Dans l'attente de réponses claires et d'actes concrets, veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre considération distinguée.
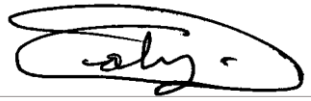
Le secrétaire général Alexandre CABY